Envoyé en préfecture le 08/06/2020

Reçu en préfecture le 08/06/2020

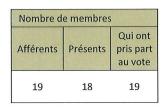
Affiché le



République Française Département Loire-Atlantique **Marsac-sur-Don**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/06/2020



L'an deux mille vingt, le quatre juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la salle LES 3 ARCHES, la close 44170 Marsac-sur-Don sous la présidence de Monsieur de TROGOFF, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le vingt-neuf mai deux mille vingt.

Vote

Nombre de voix exprimés : 19

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

<u>Présents</u>: DE TROGOFF Hervé; POUPARD Dominique; PINSON-LERAY Géraldine; COUROUSSÉ Gilles; FIOT Nathalie; ROUILLON Gérard; TISSOT Yves; ROPTIN Michel; NAËL Benoit; MONNIER Sarah; SALMON Karen; TEMPLÉ Aurélie; VICET Régis; DELORME Julie; BOURDEAU Odile; JACQMIN Philippe; LE CALOCH Christian; GELLÉ Bérangère

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : Et

Publication ou notification du :

<u>Excusées</u>: WEILAND Coralie (pouvoir à Mme SALMON) <u>A été nommé(e) secrétaire</u>: Dominique POUPARD

2020-16 Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant au collège électoral d'Atlantic'eau « Châteaubriant-Derval

Suite aux élections municipales, les communes membre du syndicat mixte Atlantic'eau pour les compétences distribution, transport et production d'eau potable, doivent désigner ses représentants au sein des instances d'Atlantic'eau.

Conformément aux statuts d'Atlantic'eau modifiés par arrêté préfectoral du 11 septembre 2019, chaque commune membre d'Atlantic'eau dispose d'un délégué titulaire et d'un suppléant au sein d'un collège électoral et d'une commission territoriale. Pour les communes de plus de 4 000 habitants, un délégué titulaire supplémentaire doit être désigné.

Le nombre d'habitants dans la commune au 1^{er} janvier 2019 étant de 1528, le conseil municipal doit élire :

- Au collège électoral Chateaubriant-Derval : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,
- A la commission territoriale de la région de Guémené-Penfao : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

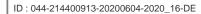
Le collège électoral désigne les représentations du territoire « Châteaubriant-Derval » au comité syndical d'Atlantic'eau. Il regroupe l'ensemble des communes situées sur le périmètre géographique de la communauté de communes « Chateaubriant-Derval ».

Il est précisé que les délégués titulaires et suppléants désignés par le collège électoral pour siéger au sein du comité syndical d'Atlantic'eau seront membres de droit de la commission territoriale.

Envoyé en préfecture le 08/06/2020

Reçu en préfecture le 08/06/2020

Affiché le



Il doit être procédé à l'élection de ces délégués, au scrutin secret à la majorité absolue, conformément aux dispositions L.5711-1, L.5211-7 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi sont respectivement élus :

Délégué titulaire : Géraldine Pinson-Leray Délégué suppléant : Philippe Jacqmin

Lesquels ont déclaré accepter leur fonction.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

A l'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures Pour copie conforme :

En mairie, le 05/06/2020

Le Maire

Hervé de Trogoff